



3425 rue Ambroise
Labrecque, Québec
G0W 2S0
Tél.: (418) 481-2022
Télec. : (418)-481-1210

Labrecque, le 05 septembre 2018

AVIS PUBLIC

A la séance ordinaire du conseil municipal qui a eu lieu lundi le 04 septembre 2018, le conseil municipal a accepté le projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. L'avis de motion pour ce règlement a été donné le 04 septembre 2018.

En vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des employés municipaux aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles. Les principales valeurs pour les employés municipaux seront :

1. L'intégrité des employés municipaux.
2. L'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la municipalité.
3. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public.
4. Le respect envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la municipalité et les citoyens.
5. La loyauté envers la municipalité.
6. La recherche de l'équité.

Ce règlement ajoute un paragraphe et porte sur les règles d'après mandat de certains employés municipaux.

Ce règlement sera adopté à la séance ordinaire du lundi le 01 octobre 2018 à 19 hrs.


Suzanne Couture sec.trés.d.g.